Compte-rendu du CTL du 22 juin 2021

Privatisations à la sauvette

Nombreux thèmes à l'ordre du jour

Pour l'ensemble des sujets, les documents fournis frôlent l'indigence. Ce n'est malheureusement pas la première fois et nous l'avons à nouveau dénoncé.

Première illustration sur le sujet le plus sensible, la **fermeture des caisses** de notre administration. Tout doit disparaître dans le Rhône à quatre exceptions (DRFiP, CAE, Villefranche et Vinatier) qualifiées de caisses résiduelles. L'ensemble des opérations effectuées à nos caisses devra être absorbé par les **buralistes** et surtout par l'apparition du « **Data matrix** » présent sur les avis d'imposition récemment mis en recouvrement.
Aucun chiffrage de la prétendue montée en charge des paiements chez les buralistes et pour cause, les chiffres disponibles sur Ulysse ne sont guère probants. Les substituts présentés sont parfaitement illusoires. **FO-DGFiP a, dès la déclaration liminaire, demandé au président du CTL de renoncer à ces fermetures irresponsables**. Au delà du rejet du principe même de ces fermetures, en séance, nous avons évoqué la multiplicité des situations, tant en recettes qu'en dépenses, où la caisse est indispensable.
FO-DGFiP est également intervenu pour dénoncer la fragilité juridique du recours au VADS. La vente à distance est adoptée par la DGFiP au moment où les impératifs de sécurité condamnent la saisie à distance de numéros de cartes bleues. L'existence d'un protocole spécifique n'a pas été confirmée par la direction suite à notre interrogation.
Il semble que face aux contraintes du terrain, du réel qui remontent, la direction ne soit pas fermée à remettre en cause certaines fermetures. **FO-DGFiP revendique l'abandon total de cette démarche menace un des socles de nos missions.**
Il ne s'agit pas pour nous d'énumérer les faiblesses du projet pour y trouver de très hypothétiques solutions mais d'en démontrer le caractère dangereux et l'urgence de l'abandonner. A noter que le coût de la mise en place des procédures dématérialisées n'est jamais évoqué ! Au plan national également, la DG n'a jamais répondu sur ce point aux questions FO-DGFiP.
FO a voté contre ce projet.

De même concernant la caisse unique où la présentation était particulièrement indigente. Un seul feuillet, une seule face. Aucun chiffrage, volumétrie des lignes comptables concernées par type de service ou autre. Rien.

Fusion des IFU du SIE de Villefranche, dernier concerné dans le département.
Il s'agit ici d'une opération, devenue classique, tant dans les SIP que les SIE de fusion des secteurs géographiques. De partout, les fusions, si elles peuvent ponctuellement, simplifier la vie d'un service lessivé par les suppressions d'emplois, préparent le terrain… Des fusions de demain et d'après-demain. Le syndicat s'oppose à la déterritorialisation de l'exercice des missions. Celle-ci, avec le dépeçage des missions des SIE prévu par le NRP, mènera mécaniquement à la vente à la découpe de nos services.

Règlement intérieur du Centre de contact et positionnement des plages fixes : Près d'un tiers des agents n'ont pas participé au vote sur les plages horaires. L'opposition aux horaires étendus (22h + samedis) a été ressentie dans un taux de grévistes supérieur à 50 % le 10 mai dernier et depuis à travers la formalisation d'un grand nombre de demandes de mutations au mouvement local… Ce que la direction ne semblait pas savoir. La DRFiP indique que ce sujet sera développé lors du CTL du 13/07.

Présentation de « Voxusagers » : démarche managériale gadget qui permettra à la DGAFP de mettre en concurrence les administrations. Deux départements sont en expérimentations. 80 % des « histoires » des usagers sont négatives à ce stade.
Au mieux un gadget qu'on espère pas trop chronophage, au pire un levier de contrôle de l'activité des fonctionnaires. Un futur levier de l'évaluation/rémunération ?
Les usagers qui dénoncent la fermeture des services seront-ils entendus ? Nous en doutons fort…
Le tout dans la précipitation car tout doit être bouclé avant le 31/12.
FO a par ailleurs demandé le retrait des avis Google que la direction évoquait. Où se situera le modérateur (DRFiP/DGFiP/Etat/Entreprise privée)
La DGFiP est une administration régalienne et ne peut faire l'objet de vociférations publiques à l'instar d'un fast-food. Les agents de la DGFiP ne sont pas là pour vendre quoi que ce soit mais pour appliquer des textes, au service de l'État.